

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2637

17 novembre 2007

### SOMMAIRE

ACE S.à r.l. ....	126558	Imperial Management S.à r.l. ....	126573
Bauerenhaff, s.à r.l. ....	126569	Kalos International S.A. ....	126575
Bottling Holdings (Luxembourg) Com- mandite S.C.A. ....	126575	Köner + Keutz Finanz AG ....	126567
B.S.K. Equipment Luxembourg ....	126568	Léonie S.à.r.l. ....	126572
Capro S.à r.l. ....	126536	Le Romain SA ....	126571
Caves Bernard-Massard ....	126572	Margaux Investissements S.A. ....	126534
Caves Scheid ....	126573	MGP Europe (Lux) S.à r.l. ....	126547
Colibri International S.A. ....	126568	Northern Reflections Holding S.à r.l. ....	126540
Dani S.à.r.l. ....	126574	Omar Bradley S.A. ....	126576
Décor d'Intérieur Eischen S.à r.l. ....	126569	Omicron Distribution S.à r.l. ....	126568
Deepinvest S.A. ....	126566	Omicron Distribution S.à r.l. ....	126550
Defilippi S.à r.l. ....	126576	Patagonia Finance S.A. ....	126546
Devner Advertising ....	126535	Patris S.A. ....	126558
Dubelux S.A. ....	126532	Pic Investissement S.A. ....	126560
DWS GO S.A. ....	126569	Potyka GmbH ....	126572
Eurogranite S.A. ....	126530	Real Antonia S.A. ....	126574
Eurogranite S.A. ....	126530	Roussillon Holding S.A. ....	126567
European Footwear Distributors S.à r.l. .....	126570	Samokate S.A. ....	126546
E-Xcell Communications Sàrl ....	126559	Takolux S.A. ....	126575
Fenix International S.A. ....	126574	Thistle S.A. ....	126533
Foncière Kons S.A. ....	126569	Velacorp S.A. ....	126559
Gandria Holding S.A. ....	126566	Versil Yacht Builders S.A. ....	126535
GELF Investments (Lux) S.à.r.l. ....	126533	Virgy S.à r.l. ....	126559
Gelustok SA ....	126571	Vitra Nostra Holding (Luxembourg) S.A. .....	126530
Gérances et Jardins, s.à .r.l. ....	126571	Waldlaubersheim Logistics S.à r.l. ....	126533
Greenwich EquityCo S.à r.l. ....	126573	Wallaby Services S.à r.l. ....	126550
HAZ Holding S.A. ....	126560	Waverton Luxembourg S.à r.l. ....	126570
HECF Luxembourg Master 2 S.à r.l. ....	126547	W-Conseil S.à r.l. ....	126537
Immo Alliance S.A. ....	126571	Wind Worth Luxembourg Holding S.A.H. .....	126550
Immo MC ....	126575	Yoaké Lounge Spa Luxembourg ....	126572
Immo MC ....	126576		

**Eurogranite S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 80.037.

*Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 décembre 2005*

Le Conseil accepte la démission de Monsieur Patrick Meunier de son poste d'Administrateur-délégué de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007126203/7606/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04928. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

**Eurogranite S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 80.037.

*Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 décembre 2005*

Le Conseil accepte la démission de Monsieur Patrick Meunier de son poste d'Administrateur de la Société avec effet immédiat.

Le Conseil accepte la démission de Madame Anna de Meis de son poste d'Administrateur de la Société avec effet immédiat.

Le Conseil décide la nomination de la société FIDUCIAIRE INTERNATIONAL LIMITED avec siège social à Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands au poste Conseil d'Administration de la Société avec effet immédiat.

Le Conseil décide la nomination de Monsieur Ian Snowden de 17 Claremont Avenue, GB-. BB7 1JN Clitheroe au poste Conseil d'Administration avec effet immédiat.

Le Conseil décide la nomination de Monsieur Derek Ruxton de 14a, rue des Bains L-1212 Luxembourg au poste Administrateur-Délégué avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007126204/7606/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06447. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

**Vitra Nostra Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 71.482.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of September.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

The company GENLICO LIMITED, with registered office at 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered in the «International Companies Act» of the British Virgin Islands under number 608721,

here represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed *ne varietur* by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr Alain Thill, prenamed, declared and requested the notary to act:

I.- That the public limited holding company (société anonyme holding) VITA NOSTRA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 71.482, was incorporated by a deed received by the undersigned notary, on August 26, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 863 of November 17, 1999.

II.- That the capital of the public limited holding company VITA NOSTRA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., pre-named, presently amounts to forty thousand US Dollars (USD 40,000.-), represented by four thousand (4,000) shares with a par value of ten US Dollars (USD 10.-) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the prenamed public limited holding company VITA NOSTRA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the public limited holding company VITA NOSTRA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the public limited holding company VITA NOSTRA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent directors and statutory auditor of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That the share register of the company has been cancelled.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

The share capital is valued at 28,210.73 EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société GENLICO LIMITED, avec siège social au 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au «International Companies Act» des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608.721,

représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, domicilié professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Alain Thill, prénommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme holding VITA NOSTRA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 71.482, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 26 août 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 863 du 17 novembre 1999.

II.- Que le capital social de la société anonyme holding VITA NOSTRA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à quarante mille Dollars US (USD 40.000.-), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de dix Dollars US (USD 10.-) chacune.

III.- Que la comparante est l'actionnaire unique de la prédite société anonyme holding VITA NOSTRA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A..

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme holding VITA NOSTRA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société anonyme holding VITA NOSTRA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII. - Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre d'actionnaires de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de sept cent cinquante Euros.

Le capital social est évalué à 28.210,73 EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 octobre 2007. Relation GRE/2007/4439. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007126311/231/99.

(070146270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

#### **Dubelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 53.949.

#### EXTRAIT

##### *Résolutions Assemblée Générale Extraordinaire du 10 septembre 2007*

##### *Première Résolution*

L'Assemblée prend note de la démission d'un membre du Conseil d'Administration avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2007, à savoir:

- Monsieur Pierre Fontaine

Est nommée en remplacement membre du Conseil d'Administration:

- Madame Karin Bleses épouse Olivier Jolly, sans profession, demeurant à L-8071 Bertrange 4, Cité Riedgen.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.

##### *Deuxième résolution*

Les mandats de Monsieur Olivier Jolly, administrateur-délégué et de Madame J. Elvinger-Gentil, administrateur, sont prolongés pour un nouveau terme qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.

##### *Troisième résolution*

Le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Robert Elvinger est prolongé pour un nouveau terme qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2007126216/1595/29.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04918. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070145303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

**Thistle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 117.651.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Renouvellement des mandats des administrateurs suivants pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008:

- Madame Noëlla Antoine, administrateur de classe A, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Madame Elizabeth Le Poidevin, administrateur de classe A, avec adresse à La Motte Chambers, JE1 1Bj St Helier, Royaume-Uni

- Monsieur Dominique Robyns, administrateur de classe B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Monsieur Scott Cameron Parsons, administrateur de classe B, avec adresse au 2, Rusholme Road, SW15 2JZ Londres, Royaume-Uni

Renouvellement du mandat du commissaire EUROFID S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007126192/581/27.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05429. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

**GELF Investments (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 117.053.

EXTRAIT

En date du 2 juillet 2007, les actionnaires de AELF EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l., associé unique de la Société, ont décidé de modifier la dénomination sociale de l'associé en GELF EUROPEAN HOLDINGS (LUX) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007126200/6981/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07640. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

**Waldlaubersheim Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 125.622.

EXTRAIT

En date du 29 juin 2007, MG PROPERTY OPPORTUNITIES Sàrl, SICAR associé unique de la Société, a transféré la totalité de ses parts à ARLINGTON INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Les actionnaires de la société ARLINGTON INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., associé de la Société, ont décidé de modifier la dénomination sociale de l'associé en GELF INVESTMENTS (LUX) S.à r.l. avec effet au 2 juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007126201/6981/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07641. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

---

**Margaux Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 110.658.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le quatre octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société BAYSIDE INVESTMENT GROUP L.L.C., établie et ayant son siège social à 7454 Lancaster Pike, #402, Hockessin, Delaware 19707 (Etats-Unis d'Amérique), ici dûment représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme MARGAUX INVESTISSEMENTS S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg section B numéro 110.658, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 138 du 20 janvier 2006.

II.- Que le capital social de la société anonyme MARGAUX INVESTISSEMENTS S.A., prédésignée, s'élève actuellement 31.000,- EUR (trente et un mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de 31,- EUR (trente et un euros) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme MARGAUX INVESTISSEMENTS S.A.

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique la comparante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme MARGAUX INVESTISSEMENTS S.A.

V.- Que la comparante déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 octobre 2007. Relation GRE/2007/4520. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007126315/231/45.

(070146258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**Versil Yacht Builders S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 36.027.

—  
*Extrait des décisions du conseil d'administration du 11 janvier 2007*

Le Conseil accepte la démission de Monsieur Derek Ruxton de son poste d'Administrateur de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007126205/7606/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05631. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

**Devner Advertising, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 109.737.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le cinq octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

La société régie par les lois du Delaware DEAWS CORPORATION, avec siège social à DE-19801 Wilmington, County of New Castle, 1220 N. Market Street, Suite 808, (Etats-Unis d'Amérique),

ici représentée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée DEVNER ADVERTISING, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109.737, (ci-après dénommée la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 19 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1307 du 1<sup>er</sup> décembre 2005.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

3.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée.

9.- Que décharge est donnée au gérant de la Société.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à sept cent trente euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.



Signé: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 octobre 2007, Relation GRE/2007/4570. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007126312/231/50.

(070146266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

### **Capro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht.

R.C.S. Luxembourg B 108.130.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le quatre octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

- 1.- La société à responsabilité limitée BERBO S.à r.l., avec siège social à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht, ici dûment représentée par son gérant Monsieur Robert Federspiel, administrateur de société, demeurant à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht.
- 2.- Monsieur Raymond Petit, artiste sculpteur, demeurant à L-6940 Niederanven, 159, route de Trèves, ici représenté par Monsieur Robert Federspiel, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.
- 3.- Madame Marie-Claire Walers, commerçante, demeurant à L-3326 Crauthem, 17, rue Jean Braun.
- 4.- Madame Cynthia Feidt, fonctionnaire, demeurant à L-3394 Roeser, 49, Grand-Rue, ici représentée par Monsieur Robert Federspiel, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.
- 5.- Monsieur Gilles Feidt, employé, demeurant à L-3326 Crauthem, 17, rue Jean Braun.

Les prédites procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- a.- Que la société à responsabilité limitée CAPRO S.à r.l., (ci-après la «Société»), avec siège social à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108.130, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 946 du 10 décembre 1999, et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 836 du 1<sup>er</sup> juin 2002.
- b.- Que le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.
- c.- Que les comparants sont les seuls et uniques associés de la Société.
- à.- Que l'activité de la Société ayant cessé et que les comparants, en tant qu'associés uniques, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, prononcent la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.
- e.- Que les associés désignent Monsieur Robert Federspiel, préqualifié, comme liquidateur de la Société, mission qu'il accepte.
- f.- Que le liquidateur requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société, moyennant reprise par les associés de l'intégralité de l'actif et du passif, et transférer tous les actifs au profit des associés.
- g.- Que les comparants sont investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.
- h.- Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- i.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats.
- j.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cents euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Federspiel, M.-C. Walers, C. Feidt, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 octobre 2007 Relation GRE/2007/4524. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007126313/231/55.

(070146261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

### **W-Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 132.643.

#### — STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur André Wilwert, administrateur de sociétés, né le 24 février 1951 à Luxembourg, demeurant à L-2210 Luxembourg, 59, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de W-CONSEIL S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'activité de conseil économique.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (50,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2007.

#### *Souscription et libération*

Les deux cent cinquante (250) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique, Monsieur André Wilwert, prénommé.

Le souscripteur déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de huit cent cinquante Euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Monsieur André Wilwert, prénommé, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social de la société est établi à L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Wilwert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 octobre 2007 Relation GRE/2007/4227. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007126316/231/147.

(070145814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

**Northern Reflections Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 132.637.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the tenth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

JMH CAPITAL PARTNERS L.P., a limited partnership organised and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under authentication number 3591557, whose registered office is at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, U.S.A.,

here represented by Ms Saskia Leal Keijzer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Waltham, Massachusetts, U.S.A. on 24 September 2007,

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove- stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organised and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of NORTHERN REFLECTIONS HOLDINGS S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### C. Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders. In case of several managers, the board of managers shall be divided into class A and class B managers and shall comprise at least one (1) class A manager and one (1) class B manager.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

**Art. 12.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, including at least one (1) class A manager and one (1) class B manager, are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, whereby the positive votes of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are necessary.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 16.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the Sole Shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 17.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

**Art. 21.** Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by JMH CAPITAL PARTNERS L.P. aforementioned.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,900.- euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
2. The number of managers is fixed at three (3).
3. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:



- Mr John Anthony Nies, managing director, born on 2 November 1968, in Towson, Maryland, U.S.A., with professional address at 890 Winter Street, Ste 110 Waltham, MA 02451, U.S.A.

4. The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

- Mrs Catherine Koch, general manager, born on 12 February 1965 in Sarreguemines, France, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Luca Gallinelli, senior manager, born on 6 May 1964 in Florence, Italy, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

This document having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the appearing persons signed together with the notary this deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille et sept, le dix octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

JMH CAPITAL PARTNERS L.P., une corporation organisée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, enregistrée auprès du Secretary of State de l'Etat du Delaware sous le numéro d'authentification 3591557, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, U.S.A.,

ici représentée par Mademoiselle Saskia Leal Keijzer, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Waltham, Massachusetts, U.S.A. le 24 septembre 2007.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de NORTHERN REFLECTIONS HOLDINGS S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.



## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

## C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance sera divisé en gérants de classe A et gérants de classe B, et sera formé d'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

**Art. 12.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants, incluant au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B, sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion, à laquelle les votes positifs d'au moins un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B sont nécessaires.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B, ou par la (les) signature(s) de toute(s) personne(s), à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Libération*

JMH CAPITAL PARTNERS L.P., susvisée, a souscrit les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à 1.900,- euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Le nombre de gérants de la Société a été fixé à trois (3):

3. La personne suivante a été nommée gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur John Anthony Nies, managing director, né le 2 novembre 1968 à Towson, Maryland, U.S.A., avec adresse professionnelle au 890 Winter Street, Ste 110 Waltham, MA 02451, U.S.A.

4. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Catherine Koch, general manager, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et

- Monsieur Luca Gallinelli, senior manager, né le 6 mai 1964 à Florence, Italie, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Leal Keijzer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, Relation: LAC/2007/30831. — Reçu 125 euros.

Pr. Le Receveur (signé): C. Frising.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007126320/242/348.

(070145712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

**Patagonia Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 82.186.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 10 octobre 2007*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 10 octobre 2007 que Monsieur Patrick Lorenzato, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 10 octobre 2007, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Johan Dejans, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg. Son mandat d'administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2010.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à la prochaine assemblée générale pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007126453/751/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06181. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

**Samokate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.692.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 24 septembre 2007*

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 24 septembre 2007, au siège de la société, les points suivants:

1. Démission de Christian Schurmann, domicilié à 12, rue Ami-Lullin, CH-1211 Genève, Suisse, en tant qu'administrateur.

2, Nomination de Serge Chaillet pour une durée illimitée, domicilié à 22, chemin du Collège, CH-1279 Chavannes-de-Bogis, Suisse, en tant qu'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 septembre 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007126483/6390/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01533. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070145919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

**MGP Europe (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.151.

Monsieur James Quille, demeurant à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Central, Hong Kong, a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 21 septembre 2007.

Monsieur Neil Richard Jones, demeurant à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Central, Hong Kong a été nommé gérant de la société avec effet au 21 septembre 2007 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Neil Richard Jones,
- Julie Mossong,
- Alexander Jeffrey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 21 septembre 2007.

J. Mossong

*Gérante*

Référence de publication: 2007126493/3648/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07008. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070146048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

**HECF Luxembourg Master 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.748.

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of July.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

HINES MASTER FUND MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 115217

here represented by Mrs Martine Linster, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 10, 2007.

This proxy, signed ne varietur, by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, is the sole shareholder of HECF LUXEMBOURG MASTER 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 125748, incorporated pursuant to a deed of the notary Gérard Lecuit, residing in Luxembourg, on February 8, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1027 on June 1st, 2007 (hereafter the «Company»). The statutes of the Company have been modified

by a deed of the same notary on March 27, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1031 on June 1st, 2007.

The agenda of the meeting is stated as follows:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital from its current value of fifteen thousand euro (€ 15,000.-) up to one million euro (€ 1,000,000.-) through the issue of nine thousand eight hundred and fifty (9,850) new class A shares, having a par value of one hundred euro (€ 100.-) each

2. Subsequent amendment of Article 6 of the articles of association

The appearing party representing the entire share capital takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred eighty-five thousand euro (€ 985,000.-) to bring from its present amount of fifteen thousand euro (€ 15,000.-) to an amount of one million euro (€ 1,000,000.-) by the issuance of nine thousand, eight hundred and fifty (9,850) new class A shares, with a par value of one hundred euro (€ 100.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

*Subscription - Payment*

There now appeared Mrs Martine Linster, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of HINES MASTER FUND MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., by virtue of a proxy granted on 10th of July 2007.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of HINES MASTER FUND MANAGEMENT COMPANY S.à r.l. for the nine thousand, eight hundred and fifty (9,850) shares, each with the nominal value of one hundred euro (€ 100.-), and to make payment in full of the nominal value of each of such new shares in an aggregate amount of nine hundred eighty-five thousand euro (€ 985,000.-) by a contribution in cash.

The person appearing declared and the sole shareholder recognised that each new share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of nine hundred eighty-five thousand euro (€ 985,000.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

*Second resolution*

As a consequence of the previous resolution, the sole member resolves to amend Article 6.1 of the articles of association of the Company in order to give it the following wording:

« **Art. 6. Issued Capital.**

6.1 The issued capital of the Company is set at one million (€ 1,000,000.-) divided into

- nine thousand nine hundred (9,900) class A shares with a nominal value of one hundred euro (€ 100.-) each, fully paid up

- fifty (50) class B shares with a nominal value of one hundred euro (€ 100.-) each, fully paid up

- fifty (50) class C shares with a nominal value of one hundred euro (€ 100.-) each, fully paid up.»

*Costs and expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-).

There being no further business the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who is knowledgeable of the English language, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, has been signed by the person appearing as an original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le douze juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

HINES MASTER FUND MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.217.

Ici représentée par Madame Martine Linster, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 10 juillet 2007.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, est l'unique associé de HECF LUXEMBOURG MASTER 2 S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B 125.748, constituée par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 8 février 2007, publié en date du 1<sup>er</sup> juin 2007 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1027. Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte du même notaire en date du 27 mars 2007 publié en date du 1<sup>er</sup> juin 2007 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1031.

L'ordre du jour de l'assemblée se compose comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de sa valeur actuelle de quinze mille euros (€ 15.000,-) à la valeur de un million d'euros (€ 1.000.000,-) par l'émission de neuf mille huit cent cinquante (9.850) nouvelles parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune

2. Modification subséquente de l'Article 6 des statuts.

Le comparant, réunissant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent quatre-vingt-cinq mille euros (€ 985.000,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille euros (€ 15.000,-) au montant de un million d'euros (€ 1.000.000,-) par l'émission de neuf mille huit cent cinquante (9.850) nouvelles parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes

*Souscription - Libération*

Est ensuite intervenu Madame Martine Linster, précitée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de HECF LUXEMBOURG MASTER 2 S.à r.l., précitée, en vertu d'une procuration donnée le 10 juillet 2007.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte HECF LUXEMBOURG MASTER 2 S.à r.l., les neuf mille huit cent cinquante (9.850) nouvelles parts sociales de classe A, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), et libérer intégralement la valeur nominale de chacune des ces nouvelles parts sociales ainsi que payer une prime d'émission d'un montant total de neuf cent quatre-vingt-cinq mille euros (€ 985.000,-) par un apport en numéraire.

Le comparant a déclaré et l'associé unique a reconnu que chaque part sociale nouvelle a été libérée entièrement en espèces et que la somme de neuf cent quatre-vingt-cinq mille euros (€ 985.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément

*Seconde résolution*

Suite à la précédente résolution, l'associé unique décide de modifier l'Article 6.1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social émis.**

6.1. Le capital social émis de la Société est fixé à un million d'euros (€ 1.000.000,-) divisé en

- Neuf mille neuf cents parts sociales ordinaires de classe A, d'une valeur nominale de cent euro (€ 100,-) chacune, entièrement libérées.

- Cinquante parts sociales ordinaires de classe B, d'une valeur nominale de cent euro (€ 100,-) chacune, entièrement libérées.

- Cinquante parts sociales ordinaires de classe C, d'une valeur nominale de cent euro (€ 100,-) chacune, entièrement libérées.»

*Evaluation des Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Linster, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007. LAC/2007/19328. — Reçu 9.850 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 19 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007126339/5770/132.

(070146006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

**Omicron Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 1, rue Lankelz.

R.C.S. Luxembourg B 24.769.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007126495/8238/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08393. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

**Wind Worth Luxembourg Holding S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 107.980.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires du 5 février 2007*

Afin de conformer la gestion de la société à l'article 64 (2) de la Loi du 25 août 2006, la société ALPHA ACCOUNTING AG, administrateur, représentée par M. Lucien Voet, est nommée président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 5 février 2007.

L. Voet / L. Lesire / M. Keersmaekers

Président / Secrétaire / Scrutatrice

Référence de publication: 2007126501/1241/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007, réf. LSO-CC00410. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

**Wallaby Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 132.646.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the seventh day of october.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 9, Colombus centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and being registered under number 325948,

here represented by Mrs. Raymonde Jallon, with professional address at 6 rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 25 September 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name WALLABY SERVICES S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).



**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies in which it has a direct or indirect interest to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

**II. Capital - Shares****Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by any manager of the Company.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **IV. General meetings of shareholders**

#### **Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

**Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

**V. Annual accounts - Allocation of profits****Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the known creditors of the Company are not threatened.

**VI. Dissolution - Liquidation**

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

**VI. General provision**

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

*Subscription - Payment*

Thereupon, PALLISTER HOLDINGS LIMITED, prenamed and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred euro.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

- SOLON DIRECTOR LIMITED, a company incorporated under the laws of the Commonwealth of the Bahamas, with registered office at Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas.

2. The registered office of the Company is set at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le deux octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, une société constituée selon les lois des British Virgin Islands, ayant son siège social au 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée sous le numéro 325948, ici représentée par Madame Raymonde Jallon, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination WALLABY SERVICES S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition

et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'(ne) est(ont) pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant, ou, par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.



### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers identifiés de la Société ne sont pas menacés.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

### **VI. Disposition générale**

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

#### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, PALLISTER HOLDINGS LIMITED, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

#### *Coûts*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille neuf cents euros.

#### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:
  - SOLON DIRECTOR LIMITED, une société constituée selon les lois du Commonwealth of the Bahamas, ayant son siège social à Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas.
2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Jallon, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, Relation: LAC/2007/ 30822. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): C. Frising.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 22 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007126321/242/410.

(070145818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**Patris S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 68.138.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 9 février 2007*

Après délibération, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires adopte à l'unanimité la résolution suivante:

Est nommée président du conseil d'administration, la société ALPHA ACCOUNTING AG, administrateur, représentée par M. Lucien Voet.

Luxembourg, le 9 février 2007.

L. Voet / M. Keersmaekers / L. Lesire

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Référence de publication: 2007126502/1241/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03636. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**ACE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 114.346.

*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 3 août 2007*

1. La démission de Monsieur Daniel Peeters a été acceptée avec effet au 3 août 2007.
2. La démission de Monsieur Philippe Van der Beken a été acceptée avec effet au 3 août 2007.
3. Monsieur Daniel Peeters, employé privé, né le 16 avril 1968 à Schoten, Belgique, résidant à Looiweg 163, B-2310 Rijkevorsel (Belgique), a été nommé gérant de classe B de la Société, pour une durée indéterminée.
4. Monsieur Philippe Van der Beken, employé privé, né le 10 octobre 1975 à Aalst, Belgique, résidant à 68, rue du Strasbourg, L-2560, Luxembourg (Luxembourg), a été nommé gérant de classe A de la Société, pour une durée indéterminée.
5. Monsieur Michael O'Sullivan, employé privé, né le 9 octobre 1966 à Sydney, Australie, résidant professionnellement au 10 Old Burlington Street, London, W1S 3AG (GB), a été nommé gérant de classe B de la Société, pour une durée indéterminée.
6. Monsieur Peter Davies, employé privé, né le 27 septembre 1962 à Rochford, Grande-Bretagne, résidant professionnellement au 10 Old Burlington Street, London, W1S 3AG (GB), a été nommé gérant de classe B de la Société, pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:

- a. M. Philippe Van der Beken, gérant de classe A
- b. M. Daniel Peeters, gérant de classe B
- c. M. Michael O'Sullivan, gérant de classe B
- d. M. Peter Davies, gérant de classe B

Fait le 22 août 2007.

*Pour ACE S.à r.l.*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007126198/6981/33.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07688. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

---

**E-Xcell Communications Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.355.

—  
A la suite de la fusion entre MITTAL STEEL COMPANY N.V. et ArcelorMittal S.A. en date du 3 septembre 2007, les 16.434.978 parts sociales de la société E-Xcell COMMUNICATIONS SARL initialement détenues par MITTAL STEEL COMPANY N.V. sont dorénavant toutes détenues par la société ArcelorMittal S.A., R.C.S. Luxembourg B 102.468, avec siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Pour avis sincère et conforme  
Pour E-Xcell COMMUNICATIONS SARL  
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.  
Signatures

Référence de publication: 2007126560/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05160. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**Virgy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.670.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007126574/6566/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07253. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**Velacorp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.822.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 8 octobre 2007*

1. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. La société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.
4. Monsieur Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
5. Madame Virginie Dohogne, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
6. Madame Christine Schweitzer, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 20 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
7. Monsieur Cornelius Martin Bechtel a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour *VELACORP S.A.*  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007126588/29/30.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06505. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

**Pic Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 56.990.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration  
en date du 12 octobre 2007*

1. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Monsieur Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
4. Monsieur Sinan Sar, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
5. Monsieur Cornelius Martin Bechtel, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour *PIC INVESTISSEMENT S.A.*  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007126581/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06500. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

**HAZ Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 132.645.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the ninth day of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130, represented by:  
Mrs Viviane Hengel, private employee, professionally residing at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, on behalf of a proxy given on October 8, 2007.
2. VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.143, represented by:  
Mrs Christine Coulon-Racot, private employee, professionally residing at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, on behalf of a proxy given on October 8, 2007.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

**Art. 1.** There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of HAZ HOLDING S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into fifteen thousand five hundred (15,500) shares of two euro (EUR 2.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

**Art. 4.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of vidéoconférence or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of

directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

**Art. 6.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 7.** The corporation's financial year shall begin on first January and shall end on thirty-first December of the same year.

**Art. 8.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on 1st Wednesday of June at 2.00 p.m..

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 9.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 10.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

**Art. 11.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitional dispositions*

1.- The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2007.

2.- The first annual general meeting shall be held in 2008.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1 ) LANNAGE S.A. . . . . .	7,750 shares
2) VALON S.A. . . . . .	7,750 shares
Total . . . . .	15,500 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 1,900.-

#### *Extraordinary General Meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is set at 3 (three) and that of the auditors at 1 (one).

2.- The following are appointed directors:

a) LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130, Mr Jean Bodoni, professionally residing at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative of LANNAGE S.A.

b) VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.143, Mr Guy Kettmann, professionally residing at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative of VALON S.A.

c) KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 86.086, Mr Guy Baumann, professionally

residing at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative of KOFFOUR S.A.

3.- Has been appointed auditor:

- AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.115.

4.- The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2013.

5.- The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille sept, le neuf octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130, représentée par:

Madame Viviane Hengel, employée privée, demeurant professionnellement à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 8 octobre 2007.

2.- VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.143, représentée par:

Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, demeurant professionnellement à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 8 octobre 2007,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de HAZ HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.



Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mercredi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.



**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1 ) LANNAGE S.A. ....	7.750 actions
2) VALON S.A. ....	<u>7.750 actions</u>
Total . . . . .	15.500 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.900,-

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130, dont le représentant permanent est Monsieur Jean Bodoni, demeurant professionnellement à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
  - b) VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.143, dont le représentant permanent est Monsieur Guy Kettmann, demeurant professionnellement à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
  - c) KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 86.086, dont le représentant permanent est Monsieur Guy Baumann, demeurant professionnellement à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.115.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.
- 5.- Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg. Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. Hengel, C. Racot, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, LAC/2007/31041. — Reçu 310 euros.

*Pr. Le Receveur, (signé) R. Jungers.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

126566

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007126322/242/292.

(070145817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**Gandria Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.918.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration  
en date du 8 octobre 2007*

1. Monsieur Daniel Galhano a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
3. Monsieur Eric Magrini a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour GANDRIA HOLDING S.A.  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007126589/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06507. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**Deepinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.505.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration  
en date du 12 octobre 2007*

1. Le mandat d'administrateur venu à échéance de la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A., n'a pas été renouvelé.
2. Le mandat d'administrateur venu à échéance de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., n'a pas été renouvelé.
3. Monsieur Gérard Birchen, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été renommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
4. Monsieur Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
5. Monsieur Sinan Sar, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
6. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été renommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
7. Monsieur Gérard Birchen, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour DEEPINVEST S.A.  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007126584/29/33.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06502. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

### **Köner + Keutz Finanz AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 53.993.

—  
L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 9 juillet 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Cornelius Bechtel, Monsieur Gérard Birchen et Monsieur Sinan Sar, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A., EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur,
- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur,
- Monsieur Sinan Sar, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Pour KÖNER + KEUTZ FINANZ AG  
G. Birchen  
Administrateur

Référence de publication: 2007126580/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06499. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

### **Roussillon Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.724.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 10 octobre 2007*

1. Monsieur Hans de Graaf a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Monsieur Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
4. Madame Christine Schweitzer, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 20 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
5. Monsieur Cornelius Martin Bechtel, pré-qualifié, a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour ROUSSILLON HOLDING S.A.  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007126579/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06496. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**B.S.K. Equipment Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 121.699.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires du 27 juillet 2007*

Après délibération, l'assemblée générale des actionnaires adopte à l'unanimité la résolution suivante:

MAYA INVEST Ltd., administrateur-délégué, est nommée comme président du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

L. Voet / M. Keersmaekers / L. Lesire

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2007126505/1241/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04381. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**Colibri International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 67.892.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 14 juin 2006*

L'Assemblée Générale décide:

- L'Assemblée Générale décide de nommer FIDALPHA S.A., 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, comme nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Marcel Krier, Commissaire aux Comptes démissionnaire, pour un terme expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

Pour extrait certifié et conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007126455/322/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05468. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**Omicron Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 1, rue Lankelz.

R.C.S. Luxembourg B 24.769.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007126491/8238/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08397. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**Bauerenhaff, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3918 Mondercange, 1, rue d'Ehlerange.  
R.C.S. Luxembourg B 117.090.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondercange, le 24 octobre 2007.

*BAUERENHAFF sàrl*

Signature

Référence de publication: 2007126583/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02966. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070145902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**Foncière Kons S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 100.015.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 12 septembre 2007*

Monsieur Alain Driancourt, né le 9 décembre 1949 à Paris (France), demeurant à CH-1211 Genève (Suisse), 3, Cour de Rives, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour FONCIERE KONS S.A.*

*FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2007126585/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06503. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070146023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**Décor d'Intérieur Eischen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4621 Differdange, 51, place du Marché.  
R.C.S. Luxembourg B 21.875.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 24 octobre 2007.

*DECOR EISCHEN sàrl*

Signature

Référence de publication: 2007126587/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02968. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070145898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**DWS GO S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 113.899.

*Extrait des résolutions adoptées lors du Conseil d'administration du 3 Octobre 2007*

Le mandat du réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers S.à r.l (dont le siège social est 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg) est reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle 2012 statuant sur les comptes de 2011.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

*Pour le Conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2007126447/1463/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05840. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070145801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**Waverton Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.568.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 15 octobre 2007*

1. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat de gérant.
2. La société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. a démissionné de son mandat de gérant.
3. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant.
4. Monsieur Carl Speecke, administrateur de sociétés, né à Kortrijk (Belgique), le 5 mars 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.
5. Monsieur Benoît Nasr, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.
6. Monsieur Jean-Christophe Dauphin, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour WAVERTON LUXEMBOURG S.à r.l.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007126591/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06508. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070146019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**European Footwear Distributors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.840.

Suite à l'acte par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) du 10 novembre 2006, publié au Mémorial C n° 47 du 25 janvier 2007, il est à noter que la dénomination de la société à responsabilité limitée EUROBATA HOLDINGS S.à r.l., associée unique de la société EUROPEAN FOOTWEAR DISTRIBUTORS S.à r.l. a été changée en EURO FOOTWEAR HOLDINGS S.à r.l.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Pour avis sincère et conforme

*Pour EUROPEAN FOOTWEAR DISTRIBUTORS S.à r.l.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007126592/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06512. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070146017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---



**Immo Alliance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4621 Differdange, 10, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 69.013.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 24 octobre 2007.

IMMO-ALLIANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007126593/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02970. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070145894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**Gérances et Jardins, s.à .r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3918 Mondercange, 1, rue d'Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg B 116.247.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondercange, le 24 octobre 2007.

GERANCES ET JARDINS sàrl

Signature

Référence de publication: 2007126616/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02959. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070145943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**Gelustok SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 170, rue J.-P. Michels.

R.C.S. Luxembourg B 108.551.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2007.

GELUSTOK S.A.

Signature

Référence de publication: 2007126615/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02953. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070145947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**Le Romain SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 79.752.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

LE ROMAIN S.A.

Signature

Référence de publication: 2007126614/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02950. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070145951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**Caves Bernard-Massard, Société Anonyme.**

Siège social: L-6773 Grevenmacher, 6-8, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 4.057.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007126619/2299/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07971. - Reçu 36 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070146081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**Potyka GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5553 Remich, 32, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 85.392.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 octobre 2007.

POTYKA GmbH

Signature

Référence de publication: 2007126613/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02949. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070145952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**Yoaké Lounge Spa Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 98, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.546.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

YOAKE LOUNGE SPA LUXEMB.

Signature

Référence de publication: 2007126609/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05959. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070145890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**Léonie S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 32, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 42.169.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

LEONIE S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007126607/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02971. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070145892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**Caves Scheid, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6773 Grevenmacher, 6-8, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 26.405.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007126626/2299/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08087. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070146071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**Imperial Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.751.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007126655/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06351. - Reçu 32 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070145769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**Greenwich EquityCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.040.765,35.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 115.581.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société tenue le 24 septembre 2007*

Les associés ont décidé d'accepter le transfert de toutes les 47.578 parts sociales de catégorie A et les 10.705 parts sociales de catégorie B émises par la société à BROOMCO (4105) LIMITED, une société régie par le droit anglais, inscrite sous le numéro 06364663 et dont le siège social se situe au Towergate House, 2 County Gate, Staceys Street, Maidstone, Kent, ME14 1ST, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pour GREENWICH EquityCo S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007126657/267/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10312. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070146264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**Dani S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4972 Dippach, 84, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.181.

---

Extrait des résolutions de l'A.G. des associés du 20 septembre 2007

Gérants

L'Assemblée Générale des Associés a pris les décisions suivantes:

- nomination de Monsieur Davide Eramo, né le 24 mars 1972 à Luxembourg, demeurant à L-4940 Bascharage, 260, route de Luxembourg aux fonctions de gérant technique pour le débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- nomination de Monsieur Nicolas Adone aux fonctions de gérant technique pour la restauration avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant technique pour son domaine.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007126602/1218/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07465. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**Fenix International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.606.

---

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 26 septembre 2007 que:

- la société A.A.C.O. (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING) S.à r.l, ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.833) a été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Mario Tommasi, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2007126666/58/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05228. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**Real Antonia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.290.

---

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 25 septembre 2007 que:

- la société A.A.C.O. (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING) S.à r.l, ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.833) a été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Claude Weis, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2007126665/58/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05252. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

**Kalos International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 115.343.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 25 septembre 2007 que:  
- la société A.A.C.O. (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING) S.à r.l, ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.833) a été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Claude Weis, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2007126670/58/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05262. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

**Immo MC, Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 19, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 56.998.

s'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme IMMO MC S.A., savoir:

Madame Monique Schmitz, sans état particulier, demeurant à L-7554 Mersch, 26, rue de Pettingen,

Monsieur Carlo Schmitz, garagiste, demeurant à L-7590 Beringen, 19, rue de la Gare,

Monsieur Marc Hubert, chef d'agence, demeurant à L-7554 Mersch, 26, rue de Pettingen.

A l'unanimité des voix est nommé Président du Conseil d'Administration Monsieur Marc Hubert, préqualifié.

Fait à Mersch, le 21 septembre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007126681/232/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09447. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

**Takolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 28.117.

Le bilan de la société au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007126685/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05628. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

**Bottling Holdings (Luxembourg) Commandite S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 205.000,00.**

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.  
R.C.S. Luxembourg B 73.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour **BOTTLING HOLDINGS (LUXEMBOURG) COMMANDITE S.C.A.**

Signature

Référence de publication: 2007126686/267/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05566. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**Immo MC, Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 19, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 56.998.

—  
Statuts coordonnés suivant acte du 21 septembre 2007, reçu par M<sup>e</sup> Urbain Tholl, de résidence à Mersch déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

U. Tholl

Notaire

Référence de publication: 2007126683/232/11.

(070146040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**Omar Bradley S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1279 Luxembourg, 3, rue du Général Omar N. Bradley.

R.C.S. Luxembourg B 88.216.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2007.

OMAR BRADLEY S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007126697/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ06000. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**Defilippi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.822.

—  
*Extrait des décisions prises par les associés en date du 31 août 2007*

- 1) Monsieur Christophe Fasbender a été révoqué de son mandat de gérant.
- 2) Monsieur Marcel Stephany, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 septembre 1951, demeurant professionnellement à L-7268 Bereldange, 23, cité Aline Mayrisch, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.
- 3) La société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un seul gérant.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DEFILIPPI S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007126596/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02827. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---